



RESEAU AMAP IdF

**RAPPORT
D'ORIENTATION**

∞ ANNEE 2013-2014 ∞

I. CONTEXTE ET ORIENTATIONS GENERALES	3
II. RENFORCER LA STRUCTURATION DES INTER-AMAP, CHEVILLE OUVRIERE DU RESEAU	4
III. AMELIORER LES PRATIQUES DES PARTENARIATS AMAP PAR LA DPP	6
IV. RENFORCER LES ACTIONS POUR FAVORISER L'INSTALLATION PAYSANNE	7
V. FAVORISER LA BONNE CONNAISSANCE DU RESEAU	9
VI. SE DONNER LES MOYENS FINANCIERS POUR REALISER NOS OBJECTIFS	10



I. CONTEXTE ET ORIENTATIONS GENERALES

Plusieurs points d'actualités au niveau national et européen concernent directement l'activité du Réseau des AMAP-IdF comme la réforme de la PAC, qui risque d'être toujours très défavorable à une agriculture de proximité et respectueuse de l'environnement, ou Notre Dame des Landes qui est l'exemple d'un modèle économique, écologique et social en opposition avec les valeurs que portent les AMAP. En Ile de France aussi plusieurs groupes et producteurs tentent, parfois avec succès, de s'opposer aux politiques locales pour défendre le maintien et le développement de l'agriculture paysanne. Dans toutes ces luttes, il en ressort la nécessité d'être nombreux pour peser sur les choix des décideurs, et le Réseau des AMAP-IdF doit être un des acteurs qui favorisent les mobilisations.

L'Assemblée Générale de 2011 a adopté la priorité de « travailler sur le type d'agriculture que nous voulons défendre et proposer au sein du Réseau AMAP-IdF ». A l'AG de 2012, nous avons clarifié les axes de travail prioritaires qui nous paraissent nécessaires à la mise en œuvre de cet objectif, en particulier dans nos pratiques. Le contexte de l'année 2012 a été particulièrement mouvant. Certains chantiers ont été mis en œuvre ou initié mais pour autant, un important travail reste à faire sur bon nombre de points.

Les travaux de l'année 2013, s'inscriront ainsi dans la continuité avec 2012 et concerneront :

- Le renforcement des Inter-AMAP, lieu intermédiaire d'échange entre les groupes et le Collectif ;
- L'approfondissement de la mise en œuvre du système de garantie participatif (SGP) que nous proposons de faire évoluer vers une démarche participative de progrès (DPP), qui doit servir de base à la réflexion des groupes et producteurs dans leurs pratiques Amapiennes ;
- Le développement d'une communication tant en interne qu'en externe plus présente tout au long de l'année ;
- La continuité d'une viabilité de nos ressources financières afin d'assurer une pérennité au Réseau ;
- Le respect des points essentiels de la Charte des AMAP, dont la révision a été engagée cette année par le MIRAMAP, auquel le réseau participera.

Le nombre de groupes AMAP en Ile-de-France est estimé à 260, et le nombre de producteurs en partenariat avec les groupes à 160. Il existe une diversité des pratiques très riche mais il est indispensable que les aspects essentiels de la Charte des AMAP soient respectés. Il ne s'agit pas d'instaurer une démarche de contrôle, mais bien d'accompagner une réflexion collective à différents niveaux pour savoir remettre en questions les pratiques et les faire progresser.

Pour donner au Réseau les moyens de mettre en œuvre les décisions et le projet validé en Assemblée Générale, nous devons avoir les moyens humains et financiers de nos ambitions et du défi que représentent le maintien et le développement d'une agriculture paysanne en Ile-de-France. Afin d'acquérir une plus grande indépendance vis-à-vis des décideurs politiques et économiques de notre région, qui sont aujourd'hui ceux qui nous octroient des subventions, il nous faut trouver ces moyens au sein même du Réseau, et ce grâce à l'augmentation des cotisations des membres du Réseau qui a été décidée en 2012. Ces moyens permettront en particulier de rémunérer nos salariés, véritables professionnels dans leur secteur et très investis dans la vie du Réseau.

En 2013, avec une nouvelle équipe de salariés, une équipe d'administrateurs dynamiques, des collectifs et des producteurs qui s'engagent, nous avons les moyens d'approfondir collectivement notre démarche vers une véritable agriculture paysanne. **Soyons acteur de nos changements !**

II. RENFORCER LA STRUCTURATION DES INTER-AMAP, CHEVILLE OUVRIERE DU RESEAU

Etant donné le nombre important de groupes AMAP en Ile de France et l'étendue géographique de la région, l'échelle territoriale est aujourd'hui essentielle à développer pour améliorer la structuration du Réseau et assurer un lien plus étroit entre les groupes et le Collectif du Réseau. C'est le rôle dévolu aux inter-AMAP, qui se créent depuis maintenant trois ans et qui sont aujourd'hui une dizaine, avec près des deux tiers des AMAP membres du Réseau qui y sont inscrites (il existe également quelques Inter-AMAP regroupant divers groupes en partenariat avec un seul et même producteur).

Les inter-AMAP constituent des espaces privilégiés permettant aux groupes et producteurs d'un même territoire (ou aux groupes ayant un partenariat commun avec un producteur) de se regrouper régulièrement et d'échanger sur des sujets divers, tels que :

- le partage sur le quotidien de leurs partenariats ;
- la réflexion sur les fondamentaux de leur engagement en AMAP ;
- le questionnement sur leurs pratiques ;
- la mutualisation de leurs outils ;
- l'organisation d'événements (projection-débats, fête annuelle, etc.), etc.

Les débats y sont riches, et montrent la pertinence de ce niveau de structuration. A terme, c'est là que devraient être soulignées les nécessités ou les absurdités de notre mouvement en construction.

Pour 2013, deux enjeux apparaissent comme prioritaires :

- La Démarche Participative de Progrès : le travail autour de cette démarche constituera un chantier fédérateur pour l'ensemble des inter-AMAP, dans l'optique de commencer à construire, dans la diversité des groupes, une démarche commune visant à tendre vers un respect partagé des engagements de la charte, voire de faire évoluer cette dernière par nos pratiques ;
- La mobilisation collective sur des enjeux locaux : les Inter-AMAP sont aussi un lieu unique pour donner plus de force et de visibilité à certaines actions quand, sur un même territoire, plusieurs groupes peuvent se retrouver et mettre leur énergie en commun au service d'une problématique commune : sauvegarde des terres agricoles, aide à l'installation de porteurs de projet, réflexion sur l'agriculture paysanne, débat sur des questions qui leur sont liées (comme celles de l'alimentation, des semences paysannes, des alternatives de consommation responsable, etc).

A terme, les inter-AMAP semblent également être l'échelon pertinent pour assurer le lien entre les groupes et producteurs en AMAP d'un même territoire, c'est-à-dire : suivi des groupes en création et des producteurs en conversion, en recherche d'un partenaire – pour une éventuelle mise en lien ; suivi des groupes et producteurs du territoire ne faisant pas partie de l'inter-AMAP, pour les inviter à rejoindre le groupe ; suivi des partenariats en difficulté, et médiation éventuelle ; etc.

Dans cette optique, les enjeux pour l'année 2013 seront prioritairement de :

- Développer le maillage territorial, afin que tous les groupes et producteurs puissent se retrouver dans une Inter-AMAP : état des lieux des inter-AMAP existantes ; identification des nouvelles inter-AMAP éventuelles à créer ; recherche de solutions pour favoriser la participation des producteurs, souvent très éloignés des lieux de réunions des Inter-AMAP géographiques, etc ;
- Renforcer les capacités de fonctionnement de chaque inter-AMAP, afin qu'à terme chacune puisse se doter d'une équipe d'animation propre : identification des besoins, organisation de formations adéquates ;
- Consolider le lien entre chaque inter-AMAP et l'échelon régional : chaque inter-AMAP aura un membre du Collectif référent, qui participera aux réunions.

III. AMELIORER LES PRATIQUES DES PARTENARIATS AMAP PAR LA DEMARCHE PARTICIPATIVE DE PROGRES

Depuis 2003, date de création des premières AMAP en Ile de France, l'augmentation du nombre des partenariats a été exponentielle. Ces créations ont été réalisées dans une grande liberté propice à l'expérimentation, ce qui a permis le développement d'une diversité de modes de fonctionnement, toujours dans le but d'améliorer l'existant en tendant à la satisfaction mutuelle des partenaires et à la réalisation des objectifs communs. Cependant, la vie des AMAP n'est pas toujours rose, et les expériences les plus enrichissantes côtoient les déceptions. Cet engagement nécessite donc une remise en question permanente de nos pratiques, afin de ne pas dévier et de conserver l'objectif premier, le maintien et le développement, de l'agriculture paysanne.

Ces dix années d'expérimentation nous ont fait grandir et il est plus que jamais temps de partager ces expériences et de tirer le meilleur de cette diversité.

Le Réseau AMAP IdF a réfléchi à la mise en place d'un Système Participatif de Garantie, outil développé par d'autres réseaux. Aujourd'hui, le Réseau AMAP IdF souhaite s'inspirer de cette démarche pour initier la mise en place d'une Démarche Participative de Progrès (DPP) :

- Démarche car nous sommes en mouvement ;
- Participatif car c'est la base de notre fonctionnement ;
- Progrès car c'est ce à quoi nous aspirons pour nous et notre société et ce que nous permet l'AMAP.

La DPP a donc pour objectif d'encadrer ce processus plus ou moins informel déjà existant. Les réunions d'Inter-AMAP sont les lieux les plus pertinents pour mener à bien ces réflexions. Le groupe de travail DPP, constitué lors de la Journée d'Automne 2012, sera là pour mutualiser les débats à l'échelle de la région et pour produire des outils accompagnant la démarche, mais aussi les AMAP en création ou en difficulté. L'objectif n'est pas d'établir le modèle du partenariat AMAP, mais de recenser la diversité des modèles qui font leur preuve sur le terrain. La question de la contractualisation entre les groupes AMAP et le Réseau AMAP IdF fait partie des questions à débattre dans le cadre de cette Démarche Participative de Progrès : peut-on être une AMAP sans participer à la vie du réseau qui fédère ces initiatives ? Autrement dit, l'adhésion au Réseau peut-elle être facultative ou doit-elle être un des premiers engagements Amapiens ?

Si les groupes sont bien présents au sein du réseau et participent à son fonctionnement ainsi qu'au financement des actions, les paysans semblent encore trop peu conscients d'appartenir à un réseau et n'adhèrent pas en assez grand nombre. Pourtant les AMAP ont fait leurs preuves, que ce soit pour le maintien, mais aussi le développement, voire la création de leur activité. L'Union fait la force, en ces temps difficiles nous devons plus que jamais ne faire qu'un dans les nombreux combats qu'il nous reste à mener. Notre diversité doit rester une force et non mener à l'éparpillement.

La liberté doit rester une de nos valeurs essentielles, mais pas au détriment de l'existence du mouvement : nous sommes responsables de nos pratiques vis-à-vis de l'ensemble des AMAP. Face aux enjeux actuels, nous nous devons d'être exemplaires, les attaques étant trop nombreuses pour leur ouvrir la porte. L'orientation de 2013 est donc d'améliorer les pratiques des partenariats AMAP par la DPP c'est-à-dire :

- Accompagner la construction des nouveaux partenariats ;
- Accompagner les partenariats en cours ;
- Animer la construction collective de l'éthique.

IV. RENFORCER LES ACTIONS POUR FAVORISER L'INSTALLATION EN AGRICULTURE PAYSANNE

Depuis 2009, le Réseau AMAP-IdF est investi dans le **Pôle Abiosol** (Pôle d'accompagnement des projets agricoles biologiques et solidaires en Ile-de-France) qui réunit quatre structures, le Groupement des agriculteurs biologiques d'Ile-de-France, Terre de Liens Ile-de-France, le Réseau des Amap d'Ile-de-France et la couveuse d'activités agricoles et rurales, Les Champs des possibles. C'est dans ce cadre partenarial que sont **réunies les forces des différents réseaux et leur savoir-faire pour accompagner l'installation agricole.**

Ce partenariat **propose une offre globale d'accompagnement des porteurs de projet ainsi que des acteurs des territoires souhaitant développer des projets d'installation en agriculture biologique sur le territoire francilien.** Il intervient auprès d'acteurs multiples tels que les agriculteurs, les porteurs de projet, les élus, les techniciens des collectivités territoriales, les propriétaires fonciers et les citoyens, dans un souci constant de dialogue territorial entre chaque partie¹.

Le rassemblement de ces 4 structures a permis de proposer un accompagnement complet et innovant des projets d'installation en agriculture biologique en Ile-de-France : depuis l'idée jusqu'à la mise en place des projets, sur des projets respectueux de l'environnement et souvent complexes (agriculture biologique, circuits courts, formes statutaires innovantes, projets diversifiés, etc.) et auprès de tout type de porteurs de projet notamment ceux qui ne sont pas issus du milieu agricole, donc nécessitant un accompagnement spécifique qui n'existe pas ailleurs, dans un contexte où le nombre de fils/filles d'agriculteurs reprenant les exploitations familiales diminue.

La force du Pôle Abiosol est de bénéficier du soutien et de la participation de membres appartenant à la société civile et aux réseaux d'agriculteurs biologiques d'Ile-de-France, ce qui lui permet de démultiplier l'impact de ses actions. De plus, la dimension collective fait partie des fondamentaux du pôle Abiosol : chacune des structures a ainsi au moins un agent formé à la mise en place d'un dialogue territorial, afin de faire émerger des processus de décisions collectives et partagées par tous, garantissant à terme la pérennité des projets agricoles biologiques sur leur territoire.

Sur les bases de ce qui avait déjà été défini lors de notre Assemblée Générale précédente en 2012, il est nécessaire de poursuivre et d'amplifier les actions du pôle Abiosol.

1) Le premier volet de l'action du pôle Abiosol concerne **l'accompagnement des porteurs de projet candidats à l'installation en agriculture paysanne.** De nombreux porteurs de projets sont « hors cadre familial » c'est-à-dire qu'ils ne sont pas issus du monde agricole et/ ou en reconversion professionnelle, donc :

- ils n'ont pas accès au marché agricole très opaque ;
- ils n'ont pas tous accès aux aides ;
- ils n'ont pas toujours accès facilement à la formation ;
- ils n'ont pas accès facilement à des dispositifs d'acquisition d'expérience.

¹ « Le dialogue territorial partage, avec la médiation, une préoccupation pour le règlement pacifique et la prévention des conflits, pour la communication entre individus et groupes et pour la participation active des citoyens à la résolution de leurs problèmes. Mais au-delà de ces principes, le dialogue territorial se doit d'être un mode d'élaboration efficace des décisions concernant la bonne gestion des territoires et des biens communs, dans le respect du long terme et de l'intérêt général ».

Leur installation prend plus de temps pour s'assurer d'une bonne formation et acquisition d'expérience et doit donc être anticipé et accompagné. Ils ont en particulier besoin d'accompagnement sur ces différents points.

Enfin, un nombre croissant de candidats à l'installation sont intéressés par la dimension collective de l'installation pour des raisons variées (intérêt agronomique, organisationnel, social, etc.). C'est une dimension qu'il nous paraît essentiel de mieux accompagner.

2) Le second volet de l'action du pôle, concerne **la préservation des espaces agricoles et la promotion de l'agriculture paysanne sur les territoires**. Les Amapiens sont une force vive pour mener ces actions car ils sont «sur le terrain» et sont donc les mieux placés. Ils peuvent à la fois effectuer une veille sur les terres disponibles et agir eux-mêmes ou auprès des décideurs locaux pour promouvoir l'agriculture paysanne.

La réussite de ces actions passe aussi par les collectivités territoriales qui d'une part possèdent souvent du foncier, et d'autre part ont des compétences d'urbanisme (PLU, Scot, délivrance des permis, etc.). Les actions du pôle Abiosol visent à :

- former des Amapiens pour qu'ils deviennent des ambassadeurs locaux ;
- former des élus pour qu'ils prennent en compte les dimensions agricoles de l'aménagement du territoire ;
- favoriser le dialogue local entre groupes de citoyens, élus, associations, porteurs de projets agricoles, etc.

Le pôle Abiosol est actuellement une structure informelle, qui fonctionne au consensus des quatre organisations qui le composent. Il apparaît que le développement de nos actions nécessite une plus grande crédibilité auprès de nos partenaires. Pour cela, des réflexions sont en cours et se poursuivront en 2013 pour définir comment faire évoluer le pôle Abiosol dans ce sens.

V. FAVORISER LA BONNE CONNAISSANCE DU RESEAU

La communication n'est pas seulement une affaire d'outils, le Réseau en a élaboré plusieurs (site web, listes de diffusion, lettre d'information ...) et les met à disposition de chaque Amapien pour qu'il s'en saisisse afin que l'information soit partagée entre tous les membres du Réseau.

En 2013, les formes de communication sur la base de ces outils sont à réinventer. Chaque membre du Réseau et en premier lieu **les Adhérents Relais** devront ensemble définir et promouvoir les bonnes pratiques mais également être attentifs et mesurer la bonne diffusion de l'information depuis et vers les Amapiens.

Les inter-AMAP sont également des moments privilégiés pour une communication directe entre groupe en AMAP et paysans et un maillon essentiel pour relayer l'information depuis et vers les territoires.

Enfin, un certain nombre d'outils en ligne (formulaires, documents partagés) permettent également de mettre en relation directe des groupes AMAP et des producteurs.

Les actions prioritaires pour 2013 seront donc de :

- Réunir les Adhérents Relais afin de mieux définir leur rôle et d'acter sur les règles d'utilisation des listes de diffusion ;
- Réactiver le groupe de travail communication pour que la lettre d'information paraisse à une fréquence plus régulière et sous la forme d'une newsletter ;
- Informer et former les inter-AMAP pour qu'elles s'approprient la liste de diffusion et l'espace qui leur est alloué sur le site web ;
- Recenser et partager les bonnes pratiques des AMAP sur l'utilisation des outils de partage de l'information et de travail collaboratif ;
- Continuer la mise en place d'outils de partage entre groupes AMAP et paysans.

VI. SE DONNER LES MOYENS FINANCIERS POUR REALISER NOS OBJECTIFS

L'année 2012 a vu se concrétiser l'effort financier de la majorité des groupes, répondant ainsi aux orientations prises lors de notre AG du 11 février 2012, et nous avons pu atteindre notre objectif de 59 000 € de cotisations prévu dans notre budget prévisionnel.

Nous avons pu aussi conforter notre action auprès de nos financeurs, et améliorer sensiblement la contribution de certains ; nous avons obtenu de la Région un nouvel emploi tremplin pour financer le quatrième poste nécessaire à la réalisation de nos objectifs de l'AG 2012.

Merci à tous ceux qui ont permis ces résultats, en particulier à tous les groupes qui ont adhéré, à nos collaborateurs (trices), salarié(e)s, et aussi les présidents et trésoriers des AMAP qui ont su convaincre leurs groupes de cette solidarité nécessaire.

Mais il ne faut pas relâcher l'effort, et inciter tous ceux qui n'ont pas encore pris la mesure de cet élan collectif, à rejoindre le peloton de tête en se rapprochant le plus possible de l'objectif de 10 € par adhérent.

Plus important encore, certains groupes et beaucoup de producteurs ne sont pas encore adhérents. Il est important de comprendre pourquoi ils n'adhèrent pas au Réseau et de les convaincre de le rejoindre. Ce soutien au réseau devrait être tout particulièrement engagé par les producteurs, dont les revenus proviennent bien de la solidarité des groupes de consommateurs Amapiens. C'est aussi de la responsabilité de leurs groupes respectifs, de les inciter fortement à venir nous rejoindre. Cela fait aussi partie de la transparence nécessaire entre groupes et producteurs.

Parallèlement, nous devons aussi inciter les groupes non adhérents à venir nous rejoindre et s'acquitter de leur contribution ; c'est un travail de longue haleine qui doit reposer sur l'engagement de tous, et qui peut être relayé au sein des Inter-AMAP qui animent l'ensemble de nos territoires.